



MODE D'EMPLOI DE L'EXTRANET ORGANISMES DE DPC (ODPC)

--

DECLARATION D'ELIGIBILITE A LA PERIODE TRANSITOIRE DU DPC

du 5 novembre au 15 décembre 2012



En tant qu'organisme de formation agréé en 2012 (FMC, FCC, FPC, EPP, …), vous êtes reconnus enregistrés auprès de l'OGDPC et évalués favorablement par la ou les Commission(s) Scientifique(s) compétente(s) jusqu'au 30 Juin 2013.

A ce titre, vous aurez la possibilité de proposer des programmes de DPC uniquement aux professionnels pour lesquels vous avez obtenu un agrément en 2012.
Exemple : si cet agrément concernait uniquement les médecins, vous ne pourrez dispenser, jusqu'au 30 juin 2013, des programmes de DPC qu'aux médecins.

Afin de pouvoir exercer ce droit, nous vous invitons à vous enregistrer et à compléter le formulaire simplifié disponible sur l'extranet organismes de DPC, accessible depuis notre site internet www.ogdpc.fr .
Lors de cet enregistrement, d'une quinzaine de minutes, il vous sera demandé de joindre une pièce justificative par catégories professionnelles concernées. Nous vous prions de bien vouloir vous en munir avant de commencer.

- **Pour tout problème technique :**
  - vous pouvez nous adresser un courriel à dpc.hotline@ogdpc.fr
  - ou nous appeler au 01.76.21.59.00 du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00
- **Pour toute question relative au dispositif de DPC, sa mise en place et à l'OGDPC :**
  - vous pouvez nous adresser un courriel à infodpc@ogdpc.fr

A noter : Pour continuer à proposer des programmes de DPC au-delà du 30 Juin 2013, vous devrez demander votre enregistrement pour une période de 5 ans et être évalué favorablement par la ou les Commission(s) Scientifique(s) compétente(s) lors d'une phase d'enregistrement complète. Les phases d'enregistrement seront annoncées sur notre site internet www.ogdpc.fr .

L'Equipe OGDPC.



ACCUEIL EXTRANET

ORGANISMES DE DPC Extranet

| Vous êtes inscrit : entrez vos identifiants | Vous vous connectez pour la première fois |
| Vous avez des problèmes de connexion |

Accueil

Bienvenue sur l'OGCDPC Daniel

Vous êtes inscrit : entrez vos identifiants

IDENTIFIANT

MOT DE PASSE

VALIDER

mot de passe perdu

Vous vous connectez pour la première fois

Vous avez des problèmes de connexion

CONTACT | MENTIONS LEGALES

ACCUEIL EXTRANET

1 - Rendez-vous sur www.ogdpc.fr pour accéder à la page d'accueil de l'Extranet Organismes de DPC.

2 - Pour commencer votre déclaration d'éligibilité à la période transitoire cliquez sur : ***« Vous vous connectez pour la première fois ».***

NB : Les identifiants qui vous seront adressés, par e-mail, à l'issue de l'étape 1 vous permettront d'accéder ultérieurement à votre extranet.



ETAPE 1/4 – RENSEIGNER SON PROFIL ET OBTENIR SES IDENTIFIANTS

Personne morale : personne représentant l'entité (généralement publique, association, université, …)
Personne physique : travailleur indépendant

Vos identifiants de connexion vous seront envoyés à cette adresse mail

Votre NAF comporte 4 chiffres et 1 lettre. Vous le trouverez sur l'attestation de versement à l'URSSAF

ORGANISMES DE DPC Extranet

Vous vous connectez pour la première fois

Mon Compte

PROFIL | CONTACTS | ACTIVITÉS | DOSSIER D'ÉVALUATION | JUSTIFICATIFS

Personne morale
Personne physique

* : Champs obligatoires
Dénomination
Sigle
Adresse
Code postal
Ville
Adresse siège social si différente
Code postal
Ville
N° de téléphone France - 33 +33
N° de fax France - 33 +33
Adresse email du gestionnaire du compte
Saisir de nouveau l'adresse email
Créer votre mot de passe
Saisir de nouveau le mot de passe
Site internet
Statut juridique Association loi 1901
Date de création de l'activité (JJ/MM/AAAA)
SIRET (SIREN + NIC) SIREN : NIC :
NAF
N° de déclaration d'activité en qualité d'organisme Formation
RIB Code banque Code guichet N° de Compte Clé RIB
Convertir le RIB en IBAN
IBAN
BIC
Titulaire du compte
Domiciliation du compte

VALIDER ANNULER
PAGE SUIVANTE

Mode d'emploi

Compléter le formulaire puis valider pour commencer la création de votre compte.

L'accès à la page d'accueil vous sera donné une fois votre demande d'enregistrement soumise à l'OGDPC.

Ce mot de passe vous sera demandé pour chacune de vos connexions

PROFIL

1 - Complétez le formulaire de votre organisme (personne morale* - personne physique*).

2 - Une fois l'intégralité des champs obligatoires complétés, cliquez sur VALIDER pour passer à l'étape suivante.

3 - Votre identifiant vous sera alors envoyé par e-mail.

4 - Pensez à conserver votre identifiant ainsi que votre mot de passe. Ces derniers vous seront demandés à chacune de vos connexions.

NB : vous pourrez venir modifier cette page ultérieurement, avant envoi de celle-ci à l'OGDPC.



ETAPE 1/4 (suite) – VERIFIER SON PROFIL ET SES IDENTIFIANTS

ORGANISMES DE DPC Extranet

Organisme ODPC | 1023 / Dernière connexion le 15/10/2012 15:24 - Déconnexion
Demande d'enregistrement en cours

Accueil
Mon compte

Mon Compte

Après avoir renseigné l'ensemble des onglets, veuillez VALIDER VOTRE DEMANDE

PROFIL | CONTACTS | ACTIVITÉS | DOSSIER D'ÉVALUATION | JUSTIFICATIFS

Mode d'emploi

Compléter le formulaire puis valider pour commencer la création de votre compte.

Un email contenant vos identifiants a été envoyé à l'adresse communication@ogdpc.fr

* : Champs obligatoires

N° d'enregistrement (Identifiant)	1023
Dénomination	Organisme *
Ville	LE KREMLIN BICETRE *
Adresse siège social si différente	
Code postal	
Ville	
N° de téléphone	+33 0148761905 *
N° de fax	+33
Adresse email du gestionnaire du compte	communication@ogdpc.fr *
Saisir de nouveau l'adresse email	communication@ogdpc.fr *
Mot de passe	*
Saisir de nouveau le mot de passe	*
Site internet	
Statut juridique	Association loi 1901 *
Date de création de l'activité	15/10/2000 * (JJ/MM/AAAA)
SIRET (SIREN + NIC)	SIREN : 419997044 * NIC :
NAF	1234z *
N° de déclaration d'activité en qualité d'organisme Formation	4562255255 *
RIB	Code banque 30002 – Code guichet 00550 – N° de Compte 0000157845z – Clé RIB 02 *
IBAN	FR7030002005500000157845Z02 *
BIC	AXABFRPP *
Titulaire du compte	Organisme *
Domiciliation du compte	LCL - Le Kremlin Bicêtre *

MODIFIER

PAGE SUIVANTE

PROFIL

1 - Vérifiez les données du formulaire.

2 - Si vous souhaitez modifier cette page, cliquez sur MODIFIER

3 - Si vous ne souhaitez pas la modifier, cliquez sur PAGE SUIVANTE pour accéder à l'étape suivante.

NB : Consultez votre boîte mail. La réception de l'e-mail contenant vos identifiants confirme la création de votre compte auprès de l'OGDPC.
Votre identifiant est votre numéro d'enregistrement.



ETAPE 2/4 – RENSEIGNER SES CONTACTS



CONTACTS

1 - Les « contacts » sont les personnes que l’OGDPC pourrait être amené à contacter pour les paiements des programmes de DPC, les contrôles, les supports de communication…
Il existe plusieurs qualités (ou types) de contacts, que vous devrez préciser.

2 - Une fois sur cette page, cliquez sur

NOUVEAU CONTACT

NB : vous aurez la possibilité de renseigner plusieurs contacts.
***Pour la « qualité » « correspondant »** vous pourrez, au choix, avoir un contact pour l’ensemble des catégories professionnelles ou un contact par catégorie professionnelle.*



ETAPE 2/4 (suite) – RENSEIGNER SES CONTACTS

ORGANISMES DE DPC Extranet

Organisme ODPC | 1023 / Dernière connexion le 15/10/2012 15:24 - Déconnexion
Demande d'enregistrement en cours

Accueil
Mon compte

Mon Compte

Après avoir renseigné l'ensemble des onglets, veuillez VALIDER VOTRE DEMANDE

PROFIL | CONTACTS | ACTIVITÉS | DOSSIER D'ÉVALUATION | JUSTIFICATIFS

Contacts

LISTE

* : Champs obligatoires

Civilité *
Nom *
Prénom *
Qualité *
Adresse identique à l'organisme
Adresse si différente de l'organisme
Code postal
Ville
Portable
Téléphone bureau
Adresse email

Qualité : Dirigeant
- Dirigeant
- *Membre du CA*
  - *Président*
  - *Vice-président*
  - *Secrétaire général*
  - *Trésorier*
  - *Membre du CA*
- Comité de pilotage
- Correspondant
- Autre

VALIDER | ANNULER

PAGE PRÉCÉDENTE | PAGE SUIVANTE

Mode d'emploi contacts

Veuillez renseigner les coordonnées d'au moins un correspondant.

Une catégorie professionnelle ne peut avoir qu'un seul correspondant hormis les paramédicaux qui peuvent avoir autant de correspondants qu'il y a de spécialités

Le correspondant est le contact privilégié de l'OGDPC pour chaque catégorie professionnelle.
Il peut y avoir au maximum 1 correspondant par catégorie professionnelle.

CONTACTS

1 - Complétez l'intégralité des champs obligatoires de ce formulaire

2 - Puis cliquez sur VALIDER pour ajouter le contact

NB : vous avez la possibilité de renseigner plusieurs contacts à raison d'un contact par « qualité ».



ETAPE 2/4 (suite) – RENSEIGNER SES CONTACTS



CONTACTS

1 - Dès que vous validez un contact, vous êtes automatiquement redirigé vers le tableau récapitulatif.

2 - Pour ajouter un contact supplémentaire et compléter votre rubrique « Contact », cliquez sur NOUVEAU CONTACT et recommencez la démarche précédemment détaillée autant de fois que de contacts.

3 - Une fois l'ensemble de vos contacts renseignés, cliquez sur PAGE SUIVANTE pour passer à l'étape suivante.

NB : vous avez la possibilité de renseigner plusieurs contacts à raison d'un contact par « qualité ».
Le correspondant est le contact privilégié de l'OGDPC pour chaque catégorie professionnelle. Il peut y avoir au maximum 1 correspondant par catégorie professionnelle.



ETAPE 3/4 – DECLARER SON ACTIVITE

ACTIVITÉS

1 - Sélectionnez les catégories professionnelles pour lesquelles vous avez eu un agrément en 2012 (FMC, FCC, FPC, EPP,…).

2 - Pour chaque catégorie professionnelle, joignez la pièce justifiant cet agrément 2012.

3 - Cliquez sur VALIDER

NB : Vous pourrez proposer des programmes de DPC jusqu'au 30 Juin 2013 uniquement pour ces catégories professionnelles.
Votre demande d'enregistrement devra être renouvelée pendant l'une des phases d'enregistrement ouverte à l'ensemble des organismes de formation.
Vous pourrez alors, renouveler et/ou renseigner une nouvelle demande pour les autres catégories professionnelles.



ETAPE 3/4 (suite) – DECLARER SON ACTIVITE



ACTIVITÉS

1 - Une fois votre activité validée, un aperçu s'affiche vous permettant de visualiser les pièces que vous avez jointes.

2 - Vous pouvez modifier votre demande en cliquant sur MODIFIER

3 - Si votre demande est complète, cliquez sur PAGE SUIVANTE pour accéder à l'étape suivante.



ETAPE 4/4 – VALIDER VOTRE DEMANDE DEFINITIVEMENT



VALIDATION DEFINITIVE DE VOTRE DEMANDE

En tant qu'organisme agréé jusqu'au 30 juin 2013, vous n'avez aucune pièce justificative complémentaire à fournir.

IMPORTANT : Pour valider et envoyer votre demande à l'OGDPC, vous devez impérativement cliquer sur VALIDER VOTRE DEMANDE .

ATTENTION : Une fois votre demande validée en cliquant sur VALIDER VOTRE DEMANDE vous ne pourrez plus modifier cette dernière jusqu'à enregistrement de l'OGDPC.